



Paris, le 13 septembre 2022

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 12 septembre 2022 **Élections en DDI : le compte-à-rebours est lancé !**

Retrouver [ICI](#) les éléments portés par FO en ouverture du CT

Les points saillants issus de ce CT :

Elections professionnelles :

→ À retenir :

- Dans 3 mois, le scrutin sera clos... l'administration en est encore à graisser les rouages du vote électronique !
- FO pointe les facteurs de risque et les conditions de réussite des élections en DDI.
- 22 % de participation pour les DDI aux votes TEST dans 2 départements: c'est la plus forte participation au MI mais le triomphe doit rester modeste souligne FO...
- En réponse aux propositions de FO, le MI reconnaît la nécessité d'adapter les objectifs professionnels des futurs représentants du personnel en CSA intégrant la charge induite par leur implication aux instances de dialogue social locales. Celle relative à la mise en place d'une autorisation d'absence ouverte aux agents pour collecter leurs données nécessaires pour les votes de fin d'année est notée et mise à l'étude.
- L'obligation de mise en place d'au moins une borne de vote dans chaque DDI est

formalisée dans le projet d'arrêté.

- L'administration s'engage à fournir aux organisations syndicales et aux agents l'identification des présidents de bureaux de vote électroniques locaux (pour permettre notamment la mise en œuvre de la procédure de réassort en cas de perte des identifiants initiaux).

Pour vous aider à vous y retrouver en vue des élections du 1^{er} au 8 décembre :

- [notre Tuto-FO « qui vote où en DDI »](#)
- [notre Tuto-FO « comment voter en DDI »](#)
- [les dates clés à connaître pour les électeurs en DDI : à noter en particulier l'ouverture du scrutin le 1^{er} décembre à 9h00, et sa clôture le 8 décembre à 16h00 \(heure qui reste à confirmer en raison d'une harmonisation recherchée entre ministères\).](#)
- [les enjeux de ces élections en DDI](#)

